

APRÈS L'HÔPITAL

Lorsque votre enfant sort de l'hôpital mais qu'il ne peut pas encore retourner à l'école dans l'immédiat, vous pouvez faire appel à l'APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école) de votre département, il s'agit d'un enseignement à domicile.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser aux enseignantes coordonnatrices APADHE par département.

Doubs

Julie Carrez
Tél. 03 81 25 24 08
sapad25@ac-besancon.fr

Jura

Morgane Pulice
Tél. 03 84 87 27 27
apadhe39@ac-besancon.fr
morgane.pulice@ac-besancon.fr
Tél. 03 84 87 27 48 (secrétariat)

Haute-Saône

Patricia Quainon
Tél. 06 26 77 65 19
sapadem.dsden70@ac-besancon.fr

Territoire de Belfort

Frédérique Leroy
Tél. 03 84 46 98 65
frederique.leroy@ac-besancon.fr

CONTACT

Unité d'enseignement primaire

CHU de Besançon
Service de pédiatrie
3 Boulevard Alexandre Fleming,
25030 Besançon

Stéphanie Athias,
Enseignante spécialisée
Tél. 03 81 21 82 40

uep.chru@ac-besancon.fr

Joignable :

- > lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de 8h30 à 12h30
- > mardi et jeudi de 13h30 à 15h30.

L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



PRÉSENTATION

Une enseignante spécialisée a en charge les élèves hospitalisés dans les différents services de pédiatrie de l'hôpital.

L'enseignante dépend de l'Éducation Nationale, sous la responsabilité de l'inspecteur chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

C'est un service public, gratuit pour les familles.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève scolarisé de la petite section de maternelle au CM2, lorsqu'il est hospitalisé plus d'une semaine et/ou lorsqu'il vient à l'hôpital de façon régulière pour ses traitements (et qu'il ne peut pas fréquenter son école.)



COMMENT ÇA SE PASSE ?

La scolarisation d'un élève au sein de l'hôpital est soumise à l'accord préalable des médecins.

L'enseignante est prévenue par le personnel médical (ou les éducatrices) de l'arrivée de votre enfant.

Elle vient se présenter auprès de l'élève et de ses parents dans sa chambre. Elle fait ainsi connaissance avec l'enfant et sa famille.

L'enseignante n'est pas informée de la maladie de votre enfant, elle n'est pas tenue au secret médical, mais au secret professionnel avec obligation de discrétion.

Elle demande différents renseignements sur la scolarité de l'enfant : âge, niveau scolaire et les coordonnées de l'école.

Elle prend rapidement contact avec l'enseignant de l'élève pour créer avec l'école un partenariat qui aidera votre enfant à se sentir au plus près des apprentissages et activités faites dans son école, pendant son absence. Des contacts réguliers seront ensuite instaurés, un compte rendu du travail effectué à l'hôpital sera envoyé à l'enseignant.

Votre enfant bénéficie des mêmes temps de congés que ses camarades : pas de classe le mercredi, samedi, dimanche, ni pendant les vacances scolaires.

Son temps journalier de scolarité peut varier selon l'âge de votre enfant et son niveau de fatigabilité, n'hésitez pas à signaler si votre enfant est très fatigué du fait de ses éventuels traitements médicaux.

La maîtresse essaiera toujours d'adapter les apprentissages, tout en respectant le rythme de votre enfant.

Lors du temps de classe l'enfant doit être habillé (pyjama accepté). Pour les plus jeunes, doudou et tétine seront tenus à distance pendant la classe. Pour une meilleure implication et concentration de votre enfant, il est demandé aux parents de ne pas rester pendant la classe (exception faite des premières séances pour les petits, on s'adapte par la suite).

En règle générale, si l'élève peut se déplacer, il se rendra dans une salle « dédiée » et la classe se déroulera en tête à tête. Sont privilégiés les cours avec plusieurs élèves de même niveau, lorsque cela est possible et que la santé de chacun le permet.

A QUOI ÇA SERT ?

Garder « un rythme scolaire » pendant son hospitalisation permet à l'élève de garder un cap, d'avoir des objectifs pour la suite de sa scolarité, cela lui permet de rester en lien avec sa vie d'élève, ses camarades.

Il garde également un rythme, avec une certaine routine journalière : il sait qu'il aura cours. L'enseignement fait partie de la vie quotidienne à l'hôpital au même titre que les autres interventions, il y a un temps dédié et il est important d'y participer dans la mesure du possible, dans le respect de l'état de santé de votre enfant.